

Projet:
Arrêté modifiant l'arrêté relatif au système de qualité, d'étiquetage et de vérification de l'âge des cigarettes électroniques et des flacons de recharge, etc.¹

Article 1

L'arrêté n° 784 du 13 juin 2023 relatif au système de qualité, d'étiquetage et de vérification de l'âge des cigarettes électroniques et des flacons de recharge, etc. est modifié comme suit:

1. *L'introduction* est libellée comme suit :

«Le texte suivant est établi conformément à l'article 7, paragraphe 2, l'article 8, l'article 9, paragraphe 2, l'article 15, paragraphe 4, et l'article 33, paragraphe 2 de la loi sur les cigarettes électroniques, etc., voir loi consolidée n° 1876 du 20 septembre 2021, telle que modifiée par la loi n° 738 du 13 juin 2023 et la loi n° x du xxx 2024:»

2. À l'article 15, les paragraphes 2 et 3 suivants sont insérés:

'2) Les détaillants de cigarettes électroniques et de flacons de recharge avec ou sans nicotine utilisent, dans le cas de la vente à distance, un système de vérification de l'âge qui contrôle effectivement qu'aucune vente n'est effectuée à des acheteurs n'ayant pas atteint la limite d'âge spécifiée. Cela peut se faire, par exemple, par la création d'un utilisateur à l'aide d'un passeport ou une autre pièce d'identité valide, ou par l'utilisation d'une solution nationale d'identification électronique, telle que MitID.

3) L'exigence visée au paragraphe 2 ne s'applique pas aux plateformes en ligne, y compris les plateformes en ligne permettant aux consommateurs de conclure des contrats à distance avec des professionnels, telles que visées à l'article 3, point i), du «règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE.»

Article 2

Le règlement entre en vigueur le 1er octobre 2024.

Ministère de l'intérieur et de la santé, le x. x x

Sophie Løhde

/Camilla Madsen

¹ Un projet du présent arrêté a été notifié conformément à la Directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la Société de l'Information (codification).